

8 juin 2009

09.138

Motion populaire de l'association pour la défense des chômeurs (ADC)**Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage**

A l'augmentation continue du chômage et aux sombres prévisions sur le marché du travail, la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) répond par des économies sur les prestations et par des reports de charges sur les cantons.

Lors de précédentes crises économiques, comme actuellement, notre canton est plus durement touché que le reste du pays en raison de son économie exportatrice. Dans ce contexte de récession, les signataires craignent que les demandeurs d'emploi, les chômeurs, les jeunes en fin de formation et les personnes en insertion professionnelle soient les premiers désignés pour payer la crise qui frappe.

Actuellement en délibération aux chambres fédérales et au vu de l'urgence, les signataires de la présente motion demandent au Grand Conseil:

- de se positionner concrètement face au démantèlement prévu par cette révision en la rejetant fermement.
- qu'il s'oppose clairement à toute réduction de prestations aux sans-emplois dans ce canton et à toute péjoration des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)

L'urgence est demandée.

Premier signataire: Pierre-Yves Eschler, Crêt-Vaillant 12, 2400 Le Locle.

Motion populaire munie de 251 signatures.